

**Demande de raccordement et de déversement au réseau collectif des eaux usées domestiques -2026 -**  
**ÉTABLISSEMENT / BÂTIMENT PROFESSIONNEL (AVEC OU SANS ERP)**

**Informations sur le demandeur**

Nom et prénom :	
Adresse :	
Raison sociale :	
Siret :	
Code postal / Ville :	
Téléphone :	
Adresse e-mail :	

Agissant en qualité de propriétaire, je sollicite l'autorisation de raccorder et de déverser les eaux usées domestiques au réseau public intercommunal d'assainissement pour le bien situé : .....

**Informations sur le bâtiment**

Parcelle : .....  
 Référence cadastrale : .....  
 Permis de construire n° : .....  
 Surface aménagée (m²) : .....  
 Date prévisionnelle des travaux : .....

**Nature de l'activité exercée**

- Bâtiment professionnel / Activité (SANS ERP)
- Établissement Recevant du Public (ERP)

**Si "Sans ERP"**

- Atelier artisanal
- Usage industriel
- Activité commerciale (sans accueil du public)
- Stockage / entrepôt
- Bureaux
- Autre : .....

**Si "ERP"**

- Salle ou lieu recevant du public
- Commerce avec accueil du public
- Restaurant
- Hôtel (nombre de chambres : .....)
- Salle associative / salle communale
- Activité médicale (cabinet, dentiste...)
- Autre ERP : .....

**Données nécessaires au calcul de la PFAC :**

Nombre de salariés utilisant les installations : ..... personnes  
 Capacité maximale d'accueil (ERP) : ..... personnes (document sécurité incendie / cerfa ERP n°13824\*04)

**Conformément aux articles L.1331-7 et R.1331-1-1 du Code de la santé publique et à la délibération n° 4-06-2020 du SIEPARE, la participation PFAC est calculée en fonction de la capacité d'usage de l'immeuble.**

**En l'absence de données fiables sur les effectifs (salariés/ERP), le nombre d'unités d'usagers est déterminé sur la base de : 1 EU = 20 m² de surface aménagée.**

**Rappel du mode de calcul PFAC**

PFAC = CT × ( X + TB × CP × EU )  
 TB = K × 600 € (Tarif de base indexé annuellement) - **Pour 2026, le TB obtenu après indexation est : 703,50 €**  
 EU = nombre de personnes ou surface / 20 m²  
 CP, CT et X selon la délibération du 25/06/2020

**Nota : À défaut de catégorie spécifique, les hangars / entrepôts sont classés en CT = 0,5.**

Coefficient de Type (CT)	
Il est défini 11 types d'établissement	
écoles (pensionnat)	CT = 1
écoles (demi-pension)	CT = 0,5
écoles (externat)	CT = 0,3
hopitaux cliniques etc... (par lit) (y compris personnel soignant et d'exploitat	CT = 3
activités médicales (laboratoire, dentiste ...) (personnel temps-plein)	CT = 1
personnel d'usine (par poste de 8h)	CT = 0,5
personnels de bureaux, magasin (par agent temps-plein)	CT = 0,5
hotel, pension de famille (sans le restaurant, par chambre)	CT = 1
restaurants (nb de places)	CT = 0,2
usager occasionnels (lieux publics)	CT = 0,05

  

Variable de lissage (X)	
Cette variable X permet le lissage de la PFAC assimilée domestique	
Equivalent Usager compris entre 0 et 20	X = 0      coef 0 = - €
Equivalent Usager compris entre 21 et 100	X = 20      coef 20 = 12 000,00 €
Equivalent Usager compris entre 101 et 500	X = 100      coef 100 = 50 400,00 €
Equivalent Usager compris entre 501 et 1000	X = 500      coef 500 = 194 400,00 €
Equivalent Usager > ou = 1001	X = 1000      coef 1000 = 314 400,00 €

  

Coefficient de Personnes (CP)	
Il est défini 5 Coefficients de Personnes permettant une réduction du Taux de Base en fonction de la taille du site	
CP = 0 à 20 personnes	CP = 1
CP = 21 à 100 personnes	CP = 0,8
CP = 101 à 500 personnes	CP = 0,6
CP = 501 à 1000 personnes	CP = 0,4
CP > 1000 personnes	CP = 0,25

**PFAC = CT(X + (TB \* CP \* EU))**

Attention montant fixe instauré par délib du 25-06-2020 à 600 €

Coefficient de type = CT :	0
Variable de lissage = X :	0
Taux de base = TB :	703,5
Coefficient de personnes = CP :	0
Nombre usagers = EU :	0
<b>PFAC =</b>	<b>0</b>

### Engagement du demandeur

#### Je reconnais avoir pris connaissance :

- du règlement du service d'assainissement en vigueur (consultable au <https://www.siepare.fr>) et m'engage à en respecter les prescriptions.
- de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC), applicable selon la délibération du Comité Syndical du 25/06/2020.

#### Conformément à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, je m'engage à :

- Réaliser les travaux de raccordement privé dans un délai maximal de 2 ans à compter de la présente demande.
- Informer le secrétariat du SIEPARE lors de la mise en service, pour émission du titre de recette ;
- Certifier l'exactitude des informations fournies ci-dessus.

Fait à : ....., le ..... /..... /.....

Signature du pétitionnaire :

Document à retourner au : SIEPARE- 8 rue du Général Leclerc - 28230 EPERNON ou par email : [secretariat@siepare.fr](mailto:secretariat@siepare.fr)

### Accord du SIEPARE

Je soussigné Guy DAVID, Agissant en qualité de Président du SIEPARE, autorise le raccordement et le déversement des eaux usées provenant de l'immeuble mentionné ci-dessus.

Fait à Epernon, le ..... /..... /.....

Signature du Président :